

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7374084501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7374084501>

Cette annonce a été mise en ligne le **31 juillet 2024** sur **Agriculteur Normand-web**  
Pour le département : **14 - CALVADOS**

*BEPC Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Porté à 3 000 euros Par l'effet de la fusion visée ci-après Siège social: 1 Rue Martin Luther King 14280 SAINT CONTEST RCS 529 205 619 RCS CAEN*

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL  
Aux termes d'un procès-verbal en date du 29 juillet 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société BEPC a : - Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 13 juin 2024, aux termes duquel la société BHN IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 1 Rue Martin Luther King, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 14280 SAINT CONTEST, a fait apport, à titre de fusion, à la société BEPC de la totalité de son actif évalué à 1 092 474 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 72 474 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 1 020 000 euros, - Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 2 000 euros pour le porter de 1 000 euros à 3 000 euros, par la création de 2 000 parts nouvelles de 1 euro chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société BHN IMMOBILIER à raison de 10 parts sociales de la société BEPC contre 1 part sociale de la société BHN IMMOBILIER. La prime de fusion s'élève globalement à 1 018 000 euros. La fusion est devenue définitive le 29 juillet 2024 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société BHN IMMOBILIER en date du 29 juillet 2024 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société BEPC également en date du 29 juillet 2024, la société BHN IMMOBILIER se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion. La fusion a un effet rétroactif au 1er mai 2024, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société BHN IMMOBILIER depuis le 1er mai 2024

jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société BEPC et considérées comme accomplies par la société BEPC depuis le 1er mai 2024. Les articles 8 des statuts relatifs au capital social et aux parts sociales ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ARTICLE 8 – Capital social Ancienne mention : "Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). Il est divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, entièrement libérées." Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à TROIS MILLES euros (3 000 euros). Il est divisé en 3 000 parts de 1 euro chacune, entièrement libérées."

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex